



# Les clefs de compréhension des finances locales

## Présentation

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, il est indispensable que les élus maîtrisent les règles financières applicables dans leur commune, puissent lire aisément les documents qu'ils sont chargés d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre. Ces exigences supposent de savoir apprécier les marges de manœuvre de la collectivité. Cette formation vise à permettre aux élus de comprendre les clefs des finances locales afin de pouvoir mettre en œuvre et adapter au plus juste leurs projets.



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principales dépenses et recettes d'une commune
2. Connaître les grands principes des finances publiques locales et de la comptabilité publique
3. Distinguer les différents documents (compte administratif, budget primitif, budget supplémentaire...)
4. Être en mesure de préparer un budget dans une collectivité
5. Anticiper les risques juridiques en matière financière

## Moyens pédagogiques

Le recueil des attentes et des questions des stagiaires servira de fil conducteur de la formation. L'intervention s'appuiera sur des diaporamas, des études de cas et les documents budgétaires des collectivités. Elle prendra en compte les projets concrets des équipes municipales. Support pédagogique « papier » et numérique (clef USB). En cas de situation de handicap, contacter notre référente Julie RABAUX (06 61 77 12 97).

## Intervenante



### Alexandra BEAUGRAND

Diplômée de l'École Polytechnique de l'Université de Tours en Maîtrise d'ouvrage et d'aménagement (MOA), Alexandra BEAUGRAND est cadre territoriale depuis plus de 20 ans. Après avoir été Directrice générale des services (DGS) d'une commune normande de 8 400 habitants, elle est aujourd'hui Directrice de l'aménagement du territoire au Département de l'Eure.

## Organisation et financement

- Session de formation de 4 heures en présentiel (Caen)
- Date : **vendredi 23 mai 2025** (14h00 - 18h00). Coût : 290 euros TTC
- Prérequis : être élu(e) local(e)
- Évaluation sommative
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0506) ou par la collectivité
- Inscription au moins 15 jours avant la session (**06 61 77 12 97**)



Taux de satisfaction : 98 %

Stagiaires ayant atteint les objectifs : 100 %

edile.fr